



LA FEUILLE DE L'AMICALE

des ANCIENS ELEVES du LYCÉE HORTICOLE "LE GRAND BLOTTEREAU"

34 chemin du Ponceau

44300

NANTES

Numéro 152

Site Internet : www.amicalegb.fr

Mars 2014

1 : Plus de jardin dans ma vie

Rédacteur : André BOSSIERE d'après un article paru et repris dans Le Lien Horticole (en italique dans la Feuille).

NB. Rarement copiste la rédaction de la Feuille de l'Amicale s'autorise cette digression pour un thème d'actualité et pour un sujet important pour la production horticole et l'avenir des entreprises et donc des emplois induits.

L'approche des 23 et 30 mars offre l'occasion aux acteurs du végétal d'interpeller les candidats.

A l'approche des élections municipales des 23 et 30 mars, différentes voix s'élèvent pour inciter les candidats à s'engager sur la voie verte. Le Pacte pour le jardin (www.pacte-jardin.fr), constitué à l'occasion des élections présidentielles de 2012, poursuit son action en interrogeant les candidats dans dix grandes villes sur la manière dont ils voient la place du végétal dans la cité de demain.

Les sept questions posées aux candidats concernent leurs objectifs de végétalisation à horizon 2020, le jardinage à l'école, les espaces verts « thérapeutiques » dans les hôpitaux, le jardin nourricier, les jardins collectifs vecteurs de lien social, la loi ALUR (dont une disposition vise à permettre d'imposer une surface minimale dédiée au maintien de la biodiversité et de la nature en ville), et enfin les ceintures vertes.

Un pacte pour la production française

Juste avant le Salon du végétal, les producteurs de végétaux d'ornement des Pays de la Loire ont lancé le Pacte végétal « **Achetez vos végétaux près de chez vous** » à destination des collectivités, des villes, des paysagistes et des cabinets d'urbanisme (www.pacte-vegetal-paysdelaloire.fr).

Cette initiative est portée par le BHR (Bureau horticole régional), la FNPFP Grand Ouest, l'Arfho (Association régionale filière horticole ornementale), la station d'expérimentation Arexhor Pays de la Loire et Végépolys.

La lettre des producteurs ligériens rappelle la place des Pays de la Loire dans la filière, puis mentionne la fragilité économique du secteur et le poids de la concurrence étrangère : « Actuellement, ce sont sept plantes sur dix qui sont importées pour le marché du paysage et des collectivités », au détriment de l'économie locale (disparition d'emplois directs et indirects) mais également du développement durable (empreinte écologique).

Les signataires énumèrent les points que devraient intégrer les achats de végétaux d'ornement et les appels d'offres de paysage : la provenance des végétaux, les contrôles phytosanitaires, l'acclimatation des plantes, la production éco-responsable (garantie notamment par le label Plante Bleue).

Pour des villes plus vertes

Dans ce contexte, le « Palmarès 2014 des villes les plus vertes de France » de l'Unep (Union des entreprises du paysage) arrive à point nommé pour interpeller les élus sur la place accordée aux espaces verts en milieu urbain. « Les élus doivent changer leur regard sur les espaces verts : les voir comme un investissement, non comme une dépense », souligne Catherine Muller, présidente de l'Unep.



Une mission : fédérer pour agir pour "plus de jardin dans la vie" ... et dans la ville.

Autour de trois objectifs :

1. Faire du jardin un levier de réintroduction de la nature dans les espaces urbanisés
2. Reconnaître pleinement le jardin comme vecteur de continuité écologique en ville
3. Faire des jardiniers des acteurs de la biodiversité

Un peu d'historique

2011 : Le projet de créer un pacte est né !

Tout est parti d'un constat: il n'y a pas assez de jardins dans nos villes, dans nos villages, dans nos campagnes et dans nos vies!

Pour y remédier, le monde du jardin s'est mobilisé, puis d'autres associations, organisations et entreprises ont rejoint le mouvement du Pacte afin de susciter le débat public.

Plus de 3500 personnes ont signé en ligne une pétition visant à instaurer une politique jardin et surtout d'acter une forme de préservation de ces espaces, véritables bassins pour la biodiversité sous toutes ses formes.

2012 : Le Pacte devient une association !

Le 7 septembre 2012, le monde du jardin, et les associations se mobilisent pour créer une entité juridique propre: l'Association Pacte pour le Jardin voit le jour et regroupe aujourd'hui des associations, des entreprises, des fédérations professionnelles.

Portée par une volonté de reconnaître le jardin pour ses bienfaits (sur la santé) et ses bénéfices, les membres de l'association mènent des réflexions autour de quatre axes:

- la biodiversité,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable
- la santé
- l'énergie et le climat.

Plébiscité à la ville comme à la campagne, le jardin constitue un véritable écosystème. Ses vertus sont infinies, tant sur le plan environnemental que sociétal, économique, pédagogique ou thérapeutique ! De nombreuses initiatives pour favoriser son développement ont déjà vu le jour : actions pour verdir les rues, installation de jardins partagés dans les cours des immeubles, mise en place de jardins thérapeutiques dans les hôpitaux, travaux pratiques dans les écoles... Toutes ces actions, Le Pacte pour le Jardin souhaite les rassembler, en créer de nouvelles, et surtout, les inscrire au cœur d'un grand débat public pour définir une véritable Stratégie nationale du Jardin.

Lancé fin 2011 sous forme de collectif, Le Pacte pour le Jardin est, depuis le 7 septembre 2012, constitué en association loi 1901. Une nouvelle entité qui doit lui permettre de développer ses activités dans l'avenir et se constituer en interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

L'association souhaite intervenir autour de 3 axes déterminants :

- Faire du jardin un levier de réintroduction de la nature dans les espaces urbanisés,
- Reconnaître pleinement le jardin comme vecteur de continuités écologiques en ville,
- Faire des jardiniers des acteurs de la biodiversité.

De nombreux partenaires ont déjà rejoint Le Pacte pour le Jardin (associations, fédérations et entreprises).

7 questions aux candidats aux Municipales de mars 2014

C'est dans les Mairies que se décide concrètement la place du jardin dans la Ville. Le Pacte pour le Jardin vous propose d'interroger vos candidates et vos candidats aux municipales de Mars 2014 sur leur projet « pour plus de jardin dans votre ville ». Voici 7 questions pour faire le point.

Dans quelques semaines nous élirons les maires et les équipes municipales qui conduiront nos villes jusqu'en 2020.

Nous exprimons massivement notre préférence pour des villes avec jardins. En effet, selon une enquête Harris Interactive :

93% des Français interrogés estiment important de développer les espaces verts en ville. Cela leur semble un objectif important et atteignable : près de 75% estiment que leur mise en place et leur fonctionnement dans leur propre ville serait possible.

75% des personnes interrogées estiment important le développement de jardins thérapeutiques, pédagogiques,

d'insertion, maraîchers, esthétiques, conservatoires, partagés ou encore collectifs.

Le Pacte pour le Jardin est une alliance multi parties prenantes qui s'est constituée à l'occasion des élections présidentielles de 2012 afin d'agir pour plus de jardins dans la vie, et dans la ville. Nous souhaitons connaître le projet des candidates et des candidats aux municipales de 2014 pour « plus de jardins et d'espaces verts » dans la ville.

Le Pacte va interroger directement les principaux candidats et candidates dans les 10 plus grandes villes de France : Paris, Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille.

Voici les questions que nous posons aux candidates et aux candidats :

Quelle politique jardin pour votre ville demain ?

- Quels objectifs vous fixez vous à horizon 2020 pour végétaliser votre ville ? et pourquoi ?

- Dans certains pays, le « jardin à l'école » se développe comme espace d'éducation à l'environnement et à la biodiversité ainsi que comme vecteur de production de légumes et de fruits qui sont consommés sur place. Envisagez-vous d'ouvrir les écoles de votre ville au jardin et comment ? Quelle place envisagez-vous pour les activités au jardin dans le cadre de l'aménagement scolaire ?

- Les espaces verts ont un impact positif sur la santé physique et psychique. Quels sont les objectifs que vous vous proposez d'atteindre à ce sujet dans les hôpitaux de votre ville qui relèveront de votre responsabilité si vous êtes élu-e Maire en mars prochain ?

- Aux quatre coins de la planète la vocation du jardin à contribuer à nourrir les habitants des villes connaît un nouvel essor. Avez-vous des objectifs en ce domaine, et si oui quels sont-ils ?

- Les jardins collectifs offrent un espace propice au développement du lien social. Ces jardins se développent sur des espaces que la ville leur confie. Avez-vous des objectifs en ce domaine, et si oui quels sont-ils ?

- La loi ALUR prévoit que le règlement d'un PLU pourra « imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ». Votre politique d'urbanisme prévoit elle d'aller dans cette direction et si oui, comment ?

- La production maraîchère vivrière se développe parfois en couronne périurbaine. Envisagez vous dans ce domaine, au plan métropolitain ou communautaire, des projets spécifiques, et si oui, lesquels ?

La qualité de vie passe aussi par la qualité de notre environnement, saluons donc cette initiative qui peut au minimum susciter une prise de conscience et faire changer des pratiques notamment dans les marchés publics comme chez les donneurs d'ordres où les critères d'attribution devront évoluer pour mieux prendre en compte la provenance des végétaux, en intégrant par exemple dans les analyses des offres un critère pour l'impact environnemental des approvisionnements issus de l'étranger.

A l'heure où l'on nous bassine sans cesse sur le "Consommer local" il serait juste d'exiger de la part de ceux qui incitent à ces pratiques de les mettre en oeuvre pour eux-mêmes dans leurs décisions et choix politiques au sein de leurs assemblées délibérantes.

Les professionnels de notre Région savent produire de la qualité et sont en capacité de livrer à un coût carbone très raisonnable.

Ce n'est pas faire du protectionnisme que de privilégier des plantations issues de productions locales, c'est soutenir les emplois pour lesquels nos jeunes sont formés et soutenir les entreprises qui en ont bien besoin en ce moment tout en valorisant leur travail.